

Natixis International Funds (LUX) I

Société anonyme sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 530 23
(La « **Société** »)

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ
QUI SE TIENDRA AU 80, ROUTE D'ESCH – L1470 LUXEMBOURG, GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG**

LE 31 OCTOBRE 2023 À 16 H (HEURE DE LUXEMBOURG)

Luxembourg, le 16 octobre 2023

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le 31 octobre 2023 à 16 h (heure de Luxembourg) au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour délibérer et voter sur les modifications des statuts de la Société (les « **Statuts** ») comme décrit dans l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation de la modification de l'article 5 paragraphe 5 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), afin d'insérer la définition de « Prospectus » ;
- 2) Approbation de la modification de l'article 5 paragraphe 6 des Statuts, afin d'insérer la définition de la devise euro « EUR » ;
- 3) Approbation de la suppression à l'article 6 (4) paragraphe 2 des Statuts, afin de se conformer aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- 4) Approbation de l'insertion d'un nouveau paragraphe 6 à l'article 8 des Statuts, afin de préciser à qui le Conseil peut confier le pouvoir d'ordonner et d'effectuer le paiement du produit des rachats ;
- 5) Approbation de la modification de l'article 12 paragraphe 2 des Statuts, afin d'ajouter les cas (i), (j) et (k) de suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, et d'insérer un nouveau paragraphe 4 dans cet article ;
- 6) Approbation de la modification de l'article 13 premier paragraphe, afin de préciser la possibilité pour les administrateurs d'être réélus pour des mandats successifs ;
- 7) Approbation de la reformulation de l'article 17 paragraphe 2 des Statuts, afin de mettre à jour le libellé de cet article (notamment en ce qui concerne la délégation des fonctions de la Société de gestion) et de supprimer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ainsi que toute référence à la Société de gestion à cet égard ;
- 8) Approbation des modifications de l'article 18 paragraphes 2 et 8 des Statuts, ainsi que de l'insertion d'un nouveau paragraphe 12 dans cet article à des fins de simplification et à la lumière des dernières pratiques administratives de l'organisme de réglementation des fonds luxembourgeois ;
- 9) Approbation de la reformulation complète des articles 19 et 20 des Statuts, afin de mettre à jour les dispositions de ces articles ;

- 10) Approbation de la modification de l'article 21 premier paragraphe des Statuts, afin de préciser que le réviseur d'entreprise sera nommé par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à l'élection de son successeur ;
- 11) Approbation de la modification de l'article 24 premier paragraphe des Statuts, afin de préciser les cas de liquidation d'un compartiment et d'insérer un nouveau paragraphe 5 dans cet article ;
- 12) Approbation de la modification de l'article 28 paragraphe 3 des Statuts, afin de mettre à jour les dispositions de cet article en conformité avec la loi ;
- 13) Approbation des modifications mineures de l'article 1, de l'article 4 paragraphe 2, de l'article 5 paragraphe 3, de l'article 13 paragraphe 5 et de l'article 14 paragraphe 2 des Statuts, afin de supprimer certaines fautes de frappe ;
- 14) Approbation de la modification de certains termes utilisés dans les Statuts, afin de les mettre à jour ;
- 15) Modification et reformulation complète des Statuts afin de refléter les changements mentionnés aux points 1) à 14) ci-dessus ;
- 16) Approbation du dépôt d'une version coordonnée des Statuts auprès du Recueil Électronique des Sociétés et des Associations une fois les Statuts modifiés.

Les modifications des Statuts sont proposées aux actionnaires afin de mettre à jour et de mettre en conformité les Statuts avec certaines pratiques du marché.

Exigences relatives au quorum et au vote

Conformément aux Statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un quorum d'au moins cinquante pour cent (50 %) des actions émises doit être représenté à l'Assemblée pour décider des questions à l'ordre du jour et une majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées est requise pour adopter une résolution sur ces questions.

Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors de la première convocation, le Conseil d'administration convoquera de nouveau l'Assemblée avec le même ordre du jour. Lors de cette deuxième convocation de l'Assemblée, aucun quorum ne sera requis mais la majorité requise ci-dessus restera inchangée.

Date de référence

Le quorum et la majorité à l'Assemblée seront déterminés en fonction des actions émises par la Société et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour ouvrable à Luxembourg précédant l'Assemblée (la « **Date de référence** »). Les droits d'un actionnaire d'assister et de voter à l'Assemblée sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date de référence.

Dispositions relatives au vote

Si vous souhaitez assister à cette Assemblée en personne, veuillez contacter et confirmer votre présence à la Corporate & Legal Administration, par e-mail à l'adresse lux.cla@bbh.com au plus tard deux jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée ou si vous ne comptez pas y assister personnellement, nous vous remercions de bien vouloir signer le formulaire de procuration ci-joint en **Annexe** et de le retourner par courrier au siège social de la Société indiqué ci-dessus à l'attention de la Corporate & Legal Administration, par e-mail à l'adresse lux.cla@bbh.com, puis par courrier à l'adresse suivante : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le document suivant est disponible à l'inspection, le cas échéant, et peut être obtenu à titre gratuit au siège de la Société :

- Copie du projet de Statuts mis à jour.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

Pièce jointe : Annexe « Formulaire de procuration »

Natixis International Funds (LUX) I

Société anonyme sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 530 23
(La « **Société** »)

PROCURATION

Pour utilisation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le 31 octobre 2023 à 16 h (heure de Luxembourg) au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'« **Assemblée** »).

À envoyer par e-mail à l'adresse lux.cla@bbh.com, puis par courrier postal à : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de Corporate & Legal Administration **au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée.**

Seules les actions entières disposent d'un droit de vote.

Le soussigné _____, demeurant à _____, / _____, une société constituée et existant en vertu des lois de _____, ayant son siège social à _____, représenté par _____, demeurant à _____, détenant le nombre d'actions ci-après détaillé par catégories d'actions de la Société.

Nom du Compartiment	Nom de la catégorie d'actions	Nombre d'actions
DNCA EUROPE SMALLER COMPANIES FUND		
NATIXIS ASIA EQUITY FUND		
DNCA EMERGING EUROPE EQUITY FUND		
NATIXIS PACIFIC RIM EQUITY FUND		
HARRIS ASSOCIATES U.S. VALUE EQUITY FUND		
HARRIS ASSOCIATES GLOBAL EQUITY FUND		
VAUGHAN NELSON U.S. SELECT EQUITY FUND		
OSTRUM GLOBAL INFLATION FUND		
LOOMIS SAYLES GLOBAL CREDIT FUND		
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE GLOBAL CORPORATE BOND FUND		

Nom du Compartiment	Nom de la catégorie d'actions	Nombre d'actions
LOOMIS SAYLES STRATEGIC ALPHA BOND FUND		
OSTRUM EURO HIGH INCOME FUND		
LOOMIS SAYLES SHORT TERM EMERGING MARKETS BOND FUND		
OSTRUM SHORT TERM GLOBAL HIGH INCOME FUND		
LOOMIS SAYLES U.S. CORE PLUS BOND FUND		
ASG MANAGED FUTURES FUND		
LOOMIS SAYLES GLOBAL GROWTH EQUITY FUND		
LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND		
LOOMIS SAYLES DISCIPLINED ALPHA U.S. CORPORATE BOND FUND		
LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND		
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND		
THEMATICS META FUND		
THEMATICS SAFETY FUND		
LOOMIS SAYLES ASIA BOND PLUS FUND		
LOOMIS SAYLES GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY FUND		
WCM GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY FUND		
THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND		
NATIXIS ESG CONSERVATIVE FUND		
NATIXIS ESG DYNAMIC FUND		
NATIXIS ESG MODERATE FUND		
VAUGHAN NELSON GLOBAL SMID CAP EQUITY FUND		
WCM SELECT GLOBAL GROWTH EQUITY FUND		
THEMATICS WELLNESS FUND		
THEMATICS CLIMATE SELECTION FUND		
WCM CHINA GROWTH EQUITY FUND		

Nom du Compartiment	Nom de la catégorie d'actions	Nombre d'actions
LOOMIS SAYLES SAKORUM LONG SHORT GROWTH EQUITY FUND		
LOOMIS SAYLES GLOBAL ALLOCATION FUND		

Nombre total d'actions :

donne par les présentes une procuration irrévocable au président de l'Assemblée ou à , demeurant à , avec plein pouvoir de substitution, de représenter le soussigné à l'Assemblée, qui se tiendra devant notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 octobre 2023 à 16 h (heure de Luxembourg), et de voter comme indiqué ci-dessous pour toutes les actions qu'il détiendra à la date de cette Assemblée, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR	VOTES DE L'ACTIONNAIRE		
	OUI	NON	ABSTENTION
1) Approbation de la modification de l'article 5 paragraphe 5 des statuts de la Société (les « Statuts »), afin d'insérer la définition de « Prospectus » ;			
2) Approbation de la modification de l'article 5 paragraphe 6 des Statuts, afin d'insérer la définition de la devise euro « EUR » ;			
3) Approbation de la suppression à l'article 6 (4) paragraphe 2 des Statuts, afin de se conformer aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;			
4) Approbation de l'insertion d'un nouveau paragraphe 6 à l'article 8 des Statuts, afin de préciser à qui le Conseil peut confier le pouvoir d'ordonner et d'effectuer le paiement du produit des rachats ;			
5) Approbation de la modification de l'article 12 paragraphe 2 des Statuts, afin d'ajouter les cas (i), (j) et (k) de suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, et d'insérer un nouveau paragraphe 4 dans cet article ;			
6) Approbation de la modification de l'article 13 premier paragraphe, afin de préciser la possibilité pour les administrateurs d'être réélus pour des mandats successifs ;			
7) Approbation de la reformulation de l'article 17 paragraphe 2 des Statuts, afin de mettre à jour le libellé de cet article (notamment en ce qui concerne la délégation des fonctions de la Société de gestion) et de supprimer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ainsi que toute référence à la Société de gestion à cet égard ;			

ORDRE DU JOUR	VOTES DE L'ACTIONNAIRE		
	OUI	NON	ABSTENTION
8) Approbation des modifications de l'article 18 paragraphes 2 et 8 des Statuts, ainsi que de l'insertion d'un nouveau paragraphe 12 dans cet article à des fins de simplification et à la lumière des dernières pratiques administratives de l'organisme de réglementation des fonds luxembourgeois ;			
9) Approbation de la reformulation complète des articles 19 et 20 des Statuts, afin de mettre à jour les dispositions de ces articles ;			
10) Approbation de la modification de l'article 21 premier paragraphe des Statuts, afin de préciser que le réviseur d'entreprise sera nommé par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à l'élection de son successeur ;			
11) Approbation de la modification de l'article 24 paragraphes 1 et 5 des Statuts, afin de préciser les cas de liquidation d'un compartiment, et d'insérer un nouveau paragraphe 5 dans cet article ;			
12) Approbation de la modification de l'article 28 paragraphe 3 des Statuts, afin de mettre à jour les dispositions de cet article en conformité avec la loi ;			
13) Approbation des modifications mineures de l'article 1, de l'article 4 paragraphe 2, de l'article 5 paragraphe 3, de l'article 13 paragraphe 5 et de l'article 14 paragraphe 2 des Statuts, afin de supprimer certaines fautes de frappe ;			
14) Approbation de la modification de certains termes utilisés dans les Statuts, afin de les mettre à jour ;			
15) Modification et reformulation complète des Statuts afin de refléter les changements mentionnés aux points 1) à 14) ci-dessus ;			
16) Approbation du dépôt d'une version coordonnée des Statuts auprès du Recueil Électronique des Sociétés et des Associations une fois les Statuts modifiés.			

Le mandataire peut :

- participer à toutes les délibérations et voter, au nom du soussigné, en ce qui concerne la décision relative à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous les actes, documents et procès-verbaux.

Le quorum des actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50 %) du capital social en circulation de la Société et les décisions y afférentes doivent être adoptées par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées à l'égard de tout point de l'ordre du jour.

Au cas où l'Assemblée ne pourrait valablement délibérer sur tout ou partie des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, cette procuration restera valable pour toutes les autres

assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société ayant le même ordre du jour.

Cette procuration restera en vigueur si l'Assemblée, pour quelque raison que ce soit, doit être maintenue ou reportée.

La présente procuration, ainsi que les droits, obligations et responsabilités du soussigné et du mandataire, sont régis par le droit du Grand-Duché de Luxembourg.

Toute réclamation, litige ou désaccord découlant de, en relation avec ou en raison de cette procuration sera porté par le soussigné et le mandataire devant les tribunaux de Luxembourg-Ville, et le soussigné et le mandataire se soumettent par les présentes à la compétence exclusive de ces tribunaux dans le cadre de ces actions ou procédures et renoncent à toute objection concernant la compétence ou le lieu de ces tribunaux.

Fait et signé à _____, le

Nom :

N.B. La signature du mandant doit être précédée de la mention manuscrite « VALIDE POUR LA PROCURATION ».